

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du mercredi 4 mars 2020

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, maire, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2019.

Le conseil est informé des décisions du maire prises par délégation.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 présentant les résultats suivants :
SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 1.096.892,22 €
Recettes : 1.377.166,13 €
Excédent N : 280.273,91 €
Excédent reporté N-1 : 534.244,08 €
Excédent cumulé : 814.517,99 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :
Dépenses : 604.125,92 €
Recettes : 287.491,13 €
Déficit N : - 316.634,79 €
Déficit reporté N-1 : - 185.125,90 €
Déficit cumulé : - 501.760,69 €

Le conseil approuve le compte de gestion 2019 concordant avec le compte administratif 2019.

Après avoir entendu le compte administratif 2019 et l'avoir adopté, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif 2019 _ Budget général présente un excédent de fonctionnement de 814.517,99 €, Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme suit :
EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2019 : 814.517,99 €, reporté sur le budget général 2020
Affectation au compte 1068 du budget général 2020, en couverture du besoin de financement ressortant du compte administratif 2019 : 585.260,69 €
Affectation au compte 002 du budget général 2020 : 229.257,30 €

Le Conseil Municipal vote la reconduction des taux d'imposition des 4 taxes pour 2020 comme suit sans modification depuis 2011 :
Taxe d'habitation : 13,94 %
Taxe foncière bâti : 11 %
Taxe foncière non bâti : 35,58 %

Le conseil municipal décide d'amortir les subventions accordées au SDEA et les frais de procédure de modification du PLU sur 2 ans à compter de 2020.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 se présentant comme suit :
SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Recettes : 1.523.257,30 €
Dépenses : 1.523.257,30 €
SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes : 1.909.397,99 €
Dépenses : 1.909.397,99 €

Le Conseil accepte le paiement de la cotisation accidents agricoles 2020 d'un montant de 25.440 € prévu au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

Le conseil approuve l'octroi des subventions suivantes :
Musique Harmonie : 1 500 € pour le fonctionnement de l'école et 1 000 € au titre de la participation de

l'association aux manifestations, soit au total 2 500 € / Coopérative scolaire : 250 € / Croix Rouge : 300 € / Amicale des Donneurs de Sang : 500 € / Fondation du Patrimoine : 120 € / Comité Départemental du Bas-Rhin de la prévention routière : 200 €.

Le conseil approuve le versement d'un fonds de concours d'un montant de 12.685,93 € à la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble au titre des travaux de voirie rue des jardins.

Le conseil municipal décide de demander à l'établissement public foncier d'Alsace d'acquiescer et de porter les biens consistant en un ancien corps de ferme et terrain attenant au 37 rue Westerend à Westhoffen, ainsi que 3 parcelles rue des Cerises (parcelles 186 + 187 + 188 section 7), permettant de constituer une réserve foncière pour développer des projets d'habitats à moyen terme.
Le conseil approuve les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition des biens et autorise le maire à signer tout document y relatif.

Le conseil approuve le compromis de vente entre la commune et M. Roger RETHWISCH pour la parcelle 177 section 30 (6,51 ares) pour un montant total de 26.040,00 €.

Le conseil décide de maintenir le prix du bois d'affouage et du bois de service pour 2020 à 144 € le lot soit 48 € le stère.

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 25 mai 2020

Sous la présidence de M. Bernard CLASS, doyen des conseillers municipaux élus le 15 mars 2020, le conseil municipal procède à l'élection du maire. M. Pierre GEIST est élu maire avec 18 voix.

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, maire, le conseil municipal décide de créer 3 postes d'adjoints au maire. La liste menée par M. Charles QUIRIN est élue avec 18 voix. M. Charles QUIRIN est élu 1^{er} adjoint, Mme Sylvia MARTIN est élue 2^{ème} adjointe et M. Jean-Luc FISCHER est élu 3^{ème} adjoint.

Le conseil décide de fixer le montant des indemnités de fonction des adjoints à 19,8 % du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide des délégations qui sont confiées au maire. Le maire rendra compte des décisions prises par délégation à chaque séance du conseil municipal.

M. Pierre GEIST est désigné délégué de la commune au sein de la commission locale eau potable et assainissement et des assemblées territoriale et générale du SDEA.

Messieurs Jean-Luc FISCHER et Alexandre FUNFROCK sont désignés délégués de la commune au sein du syndicat mixte de Haslach.

Les conseillers municipaux sont répartis dans les commissions communales suivantes :
urbanisme et bâtiments publics / voirie et éclairage public / affaires scolaires, sociales, fleurissement et

communication / forêt, sport, fêtes, culture, salle polyvalente et salle le Tramway / finances.
Sont élus membres titulaires de la commission d'appels d'offres Bernard SCHMITT, Caroline LOEW et Annick STENTZEL. Sont élus suppléants Pascal OHNIMUS, Daniel DETTLING et Bernard CLASS. La CAO est présidée par le maire.

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, maire, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020.

Le conseil est informé des décisions du maire prises par délégation.

Après avoir entendu les explications du maire le conseil procède à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Pierre GEIST, Sylvia MARTIN, Charles QUIRIN, Caroline LOEW, Christophe LENTZ, Sabrina SOHN, Jean-Luc FISCHER et Annick STENTZEL sont élus au premier tour avec 19 voix.

Le conseil municipal approuve les modifications budgétaires proposées.

Le conseil approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € au football club.

Le conseil donne son accord pour la vente du hangar municipal rue Buehlweg et décide de vendre la propriété au plus offrant.

Le conseil municipal décide de faire bénéficier à la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble du fonds de solidarité communale mis en place par le Département au titre des travaux de voirie rue Fuhrweg, petite rue de l'Eau et rue de l'Eau.

Le conseil approuve le tarif pour la fourniture de chaleur bois énergie au titre de l'année 2019. Ce tarif s'élève à 0,06 € / kWh.

Après avoir entendu les explications de Charles QUIRIN, le conseil approuve le décompte de charges du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 pour les logements du bâtiment « La Poste ».

Après avoir entendu les explications du maire le conseil décide d'attribuer le lot de chasse n° 1 à M. Jean-Luc BODEIN. Le loyer reste fixé à 1.000 € par an.

Après avoir entendu les explications de Sylvia MARTIN, le conseil approuve les prix pour le concours des maisons fleuries 2019.

Le conseil décide de la mise en place d'une convention avec le centre de gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste pour 1 jour afin d'effectuer le récolement.

Le conseil décide de nommer au CCAS :
Pierre GEIST, Sylvia MARTIN, Jean-Luc FISCHER, Cynthia GAND, Bernard CLASS, Jeannine ANSTOTZ, Isabelle ANTONI, Liliane SCHWEDERLE et Elfriede GAND.

Le conseil prend acte du rapport d'activité 2019 du SELECTOM et de celui du PETR.

Le maire informe que les deux délégués de la commune au sein du SELECTOM sont Pascal OHNIMUS et Caroline LOEW.

Pascal OHNIMUS est désigné par le conseil municipal en tant que délégué GEMAPI.

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 28 septembre 2020

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, maire, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

Le conseil est informé des décisions du maire prises par délégation.

Le conseil municipal approuve son règlement intérieur de fonctionnement.

Le conseil municipal approuve les modifications budgétaires proposées.

Le conseil approuve le compromis de vente signé avec M. et Mme BOCK pour l'achat de la parcelle 34 section 1 au prix de 155.000 €. La commune souhaite pouvoir aménager les douves grâce à l'acquisition de cette parcelle placée en emplacement réservé du PLU.

Le conseil approuve un compromis d'échange de terrain sans soulte avec M. et Mme TORZINI.

Le conseil décide de fixer pour la mise à disposition de tout dossier de modification simplifiée du PLU les modalités suivantes : Ouverture d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée ; mise à disposition du public du dossier et du registre en mairie pendant un mois ; affichage des modalités et des dates de mise à disposition du public sur les panneaux d'affichage de la mairie et sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal décide d'abroger la participation financière des propriétaires dans le cadre du PAE de la rue des Rabbin Guggenheim pour les permis de construire qui seront délivrés à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence les pétitionnaires seront soumis à la taxe d'aménagement en vigueur sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le maire informe que les commissaires titulaires nommés par la direction régionale des finances publiques pour la commission communale des impôts directs sont : Daniel DETTLING, Annick STENTZEL, Charles QUIRIN, Pascal OHNIMUS, Cynthia GAND et Bernard CLASS. Les commissaires suppléants nommés sont : Sylvia MARTIN, Claudia HOPFNER, Christophe LENTZ, Sandrine BRIMBOEUF, Philippe ZOLLER et Alexandre FUNFROCK.

Les travaux de rénovation de la salle CTS étant terminés, le conseil décide de baptiser le bâtiment « Le Tramway » en souvenir de sa fonction initiale de gare du tramway.

Le maire informe le conseil qu'une réunion de concertation avec les communes, la communauté de communes et le département est organisée au sujet du problème de transit des poids lourds.